

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Retraites de La Poste
Bercy entend les exigences de la CNAV**

Le 25 septembre 2006

Le Conseil d'administration de la Cnav et sa Présidente Danièle Karniewicz se félicitent de voir que le Gouvernement renonce à inscrire un transfert de 800 millions d'euros de La Poste vers la Cnav, à titre d'acompte sur l'adossment des retraites des postiers...

En fin de semaine dernière, la Présidente de la Cnav avait, à plusieurs reprises, expliqué au Gouvernement que le dossier des retraites de La Poste ne saurait être abordé en catimini et dans l'urgence.

Tout adossment requérant, à contrario, une démarche d'analyse approfondie, de dialogue et de concertation entre tous les acteurs, à savoir la Cnav, La Poste et l'Etat.

La Cnav se félicite d'avoir été entendue puisque Bercy vient d'annoncer qu'il renonçait à inscrire au PLFSS l'avance de 800 millions d'euros, décidée sans aucune garantie négociée.

... et appellent à la concertation.

Danièle Karniewicz rappelle que les assurés exigent de mieux comprendre les différences en matière de retraites, qu'il s'agisse du secteur privé, des régimes spéciaux ou de la Poste, cette dernière relevant pour l'essentiel du statut de la fonction publique.

Dans un souci d'équité et d'échanges avec les partenaires sociaux, un débat citoyen doit donc être lancé dans la transparence et le respect des intérêts de tous les Français.

Preuve s'il en est que la retraite est une priorité à inscrire dans les programmes présidentiels comme enjeu essentiel de notre protection sociale.

Contacts presse :

Isabelle Le Fur - Tél : 01 55 45 53 36 - Mél : isabelle.le-fur-guilcher@cnav.fr

Pascale Orliaguet - Tél : 01 55 45 88 93 - Mél : pascale.orliaguet@cnav.fr

Yves Jacquelin - Tél : 01 55 45 51 34 - Mél : yves.jacquelin@cnav.fr